



PARCOURS DE REMISE A NIVEAU (RAN)

b ect fs n ra

Les capacités requises

- S'exprimer en français (langue maternelle ou non)

Suivi du parcours

- Un contrat est établi après les positionnements (à 1 mois) puis un bilan intermédiaire à mi-parcours, et à l'issue du parcours un bilan atteste des compétences travaillées.)

Effectif

6 à 10 stagiaires maximum par groupe.

Etablissement et Services de Préorientation Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle

« La Tussonnière »
500 Route de Souvigné
BP 167
72303 SABLÉ-SUR-SARTHE Cedex
Tél. : 02 43 62 63 64 • Fax : 02 43 62 63 62
Email : contacts.sable@arps.fr • Site : www.arps-sable.fr
SIRET : 306 445 131 00023 - APE : 8810C

Établissement géré par l'association ARPS
Château de Fontenailles - 37370 BEAUMONT-LOUESTAULT - 02 47 24 84 74

Contact
Secrétariat des admissions
Stéphanie VERRIER
Tél. : 02 43 62 63 95
contacts.sable@arps.fr

Créateur du produit de formation : ARPS Sablé-sur-Sarthe

Accompagnement

otre spécificité : se former avec le soutien d'une équipe interdisciplinaire composée de :

ormateurs
Psychologue clinicienne, Psychologue du travail et europsychologue
Ergothérapeute
Médecins et infirmi re
Assistante sociale
Conseill res en nsertion Professionnelle
Coordinatrice logistique
Animateurs et Educateurs sportif

L

Le contenu est personnalisé et adapté au niveau d'entrée des stagiaires en fonction d'un positionnement puis, en fonction de l'avancement à partir d'une révision des objectifs.

Le stagiaire est accompagné sur les modules du socle des compétences clés / savoirs de base :

- Apprendre à apprendre (confiance en soi, se connaître, etc.)
- Communiquer en français (à l'oral et à l'écrit)
- Raisonner avec les mathématiques (la numération, les calculs simples, ...)
- Maitriser l'environnement numérique (utiliser un ordinateur pour un usage courant)
- Connaître les règles du travail équipe pour atteindre un objectif commun
- Réaliser un objectif personnel en autonomie
- S'adapter à la vie sociale et professionnelle (les différentes institutions, organismes sociaux, les entreprises, quelques droits et obligations...)

Les séances d'activités sportives adaptées ont lieu toutes les semaines.

